

Vendredi 5 février 2021
Communiqué de presse

**Signature d'une convention de partenariat triennale
entre le Conseil départemental et OPHIS du Puy-de-Dôme**

Pour des actions communes en faveur de l'habitat

Dans le cadre de leur politique de l'habitat volontariste en faveur de tous les Puydômois, Jean-Yves GOUTTEBEL, Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme et Valérie Bernard, Présidente d'OPHIS ont signé ce matin, en présence de Thierry QUILLON, Directeur général, une convention de partenariat triennale afin de poursuivre le travail engagé conjointement depuis plusieurs années.



Contacts presse :

Vanessa Chartreux – 04 73 42 24 84 – 07 61 64 39 76 – vanessa.chartreux@puy-de-dome.fr
Magalie Burtart – 04 73 41 16 20 – 06 14 91 90 38 – mburtart@ophis.fr

Cette convention adoptée par l'Assemblée départementale le 29 septembre 2020, a pris effet au 1^{er} octobre 2020 et court jusqu'au 30 septembre 2023 : l'objectif du Département étant d'accompagner le développement d'une offre de logements locatifs sociaux adaptés à la population sur l'ensemble du territoire.

Cette convention de partenariat permet de mettre en avant les liens spécifiques entre le bailleur OPHIS et sa collectivité de rattachement (soit le Conseil départemental du Puy-de-Dôme depuis la création d'OPHIS en 1951), autour de **7 actions communes en faveur de l'habitat** :

Action 1 : partager sur les besoins des territoires en lien avec le Schéma Départemental de l'Habitat et l'Observatoire Départemental des Territoires.

Action 2 : contribuer à la mixité sociale des territoires ruraux et péri-urbains en agissant sur la création d'une offre nouvelle adaptée aux territoires.

Action 3 : développer l'accès social à la propriété sur tous les territoires.

Action 4 : adapter l'offre d'habitat et de services aux publics spécifiques :

- Prise en charge du vieillissement dans les logements par le biais du développement des Résidences LODGES (Logement des Générations Séniors) et l'adaptation du parc de logements existants.
- Accueil des publics vulnérables (femmes victimes de violence, publics très précaires, gens du voyage, etc.).
- Amélioration de l'offre de logements à destination des jeunes.

Action 5 : accompagner l'amélioration du parc de logements sociaux existant, notamment sur le volet thermique et accompagner toute démarche innovante en matière de logements et de développement durable.

Action 6 : structurer un partenariat efficace en vue de faciliter la prise en charge des locataires fragiles.

Action 7 : mettre en place une convention de réservation en flux.

Cette convention s'articule avec la Convention d'Utilité Sociale (CUS), signée entre l'Ophis, l'Etat, le Département du Puy-de-Dôme, les personnes associées et le Département du Cantal, le 19 décembre 2019, d'une part, et les orientations en matière de politique de l'habitat définies dans le Schéma Départemental de l'Habitat 2019-2024, d'autre part.

Contacts presse :

Vanessa Chartreux – 04 73 42 24 84 – 07 61 64 39 76 – vanessa.chartreux@puy-de-dome.fr

Magalie Burtart – 04 73 41 16 20 – 06 14 91 90 38 – mburtart@ophis.fr

L'accompagnement du vieillissement de la population



L'Ophis en partenariat avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et les acteurs du territoire ont créé LODGES (logements des générations séniors), une offre d'habitat innovant à destination des séniors.

Plus qu'un logement, LODGES une offre d'habitat **abordable** conçue pour permettre aux séniors de rester à domicile le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions grâce à :

- **Des logements accessibles**, équipés de domotique **et évolutifs** en fonction de la perte d'autonomie.
- **Une salle d'activités** pour rompre l'isolement et favoriser le lien social.
- **La mobilisation d'un réseau de partenaires** pour accompagner les résidents au quotidien avec des engagements de service pris à travers la signature d'une charte.

Grâce à ce partenariat, à ce jour, **200 logements LODGES** sont livrés et/ou en chantier sur le département. D'ici 5 ans, ce sont environ 350 logements LODGES qui seront déployés sur les différents territoires du Puy-de-Dôme, soit environ **30 M€ d'investissements**.

- Romagnat : 22 logts (septembre 2020)
- Courpière : 16 logts (septembre 2020)
- Pionsat : 20 logts (juin 2021)
- Mur sur Allier : 25 logts dont 2 logts familiaux (novembre 2021)
- Issoire : 30 logts (1^{er} trimestre 2023)
- A l'étude : Ambert – Joze – Clermont-Ferrand

Contacts presse :

Vanessa Chartreux – 04 73 42 24 84 – 07 61 64 39 76 – vanessa.chartreux@puy-de-dome.fr

Magalie Burtart – 04 73 41 16 20 – 06 14 91 90 38 – mburtart@ophis.fr

L'amélioration des performances énergétiques des logements (Action 5)



De 2009 à 2020, le Département a accompagné aux côtés de Clermont Auvergne Métropole, la réhabilitation thermique de plus de **1 500 logements sociaux** sur la métropole, dans le cadre du Contrat Territorial de Développement Durable.

Dans le cadre du Schéma Départemental de l'Habitat, le Département propose d'étendre l'aide à la réhabilitation thermique du parc social aux autres EPCI hors Clermont Auvergne Métropole. Des besoins ont notamment été identifiés sur les EPCI de Riom Limagne et Volcans, Thiers Dore et Montagne et Pays de Saint-Eloy.

En phase avec la stratégie du Conseil départemental en faveur de la transition écologique, Ophis poursuit sa stratégie d'amélioration du patrimoine tournée vers la recherche de performance énergétique, tant dans sa production nouvelle que dans la réhabilitation.

Pour les deux ans à venir, Ophis s'engage dans une politique de rénovation énergétique très ambitieuse dans une logique de développement durable et de maîtrise des charges et prévoit **d'investir près de 25 M€ en travaux de rénovation sur l'ensemble de son parc immobilier.**

Contacts presse :

Vanessa Chartreux – 04 73 42 24 84 – 07 61 64 39 76 – vanessa.chartreux@puy-de-dome.fr

Magalie Burtart – 04 73 41 16 20 – 06 14 91 90 38 – mburtart@ophis.fr

L'adaptation de l'habitat et des services aux publics spécifiques (Action 4)



Les publics vulnérables et précaires sont au cœur des préoccupations partagées par le Département et Ophis.

Pour répondre aux enjeux de la politique du logement d'abord, les deux partenaires œuvrent ensemble pour assurer le développement d'une offre d'habitat et de services adaptés.

Un projet de résidence mixte, boulevard Lafayette à Clermont-Ferrand, permettra dès septembre prochain de doubler la capacité d'accueil d'Ophis en résidence sociale avec 47 nouveaux logements, dont 21 en pension de famille. Il s'agit de la création de petits logements s'adressant majoritairement à des personnes seules, sortant ou « bloqués » dans l'hébergement, dont la réinsertion professionnelle nécessite un accompagnement social d'une durée plus ou moins longue, avec l'espoir de l'accès à un logement autonome ordinaire.

Par ailleurs, Ophis s'est engagé en partenariat avec des associations agréées dans la création de 75 nouvelles places de « pension de famille » sur le département (Clermont-Ferrand, Thiers, Chabreloche).

Ophis et le Département travaillent également sur une offre de logement à destination des jeunes qui répond à une véritable demande sur le territoire.

Enfin, les deux partenaires s'inscrivent dans une démarche de solutions innovantes pour faire évoluer les différentes formes d'habitat (ex : habitat modulaire, habitat participatif, etc).

Contacts presse :

Vanessa Chartreux – 04 73 42 24 84 – 07 61 64 39 76 – vanessa.chartreux@puy-de-dome.fr

Magalie Burtart – 04 73 41 16 20 – 06 14 91 90 38 – mburtart@ophis.fr